

Géologue Environnement & Foncier



DOMAINE D'ACTIVITE

Deux volets peuvent être distingués :

- Gestion des étapes qui conduisent à l'autorisation administrative d'ouverture de carrière (nouvelle carrière, simple renouvellement, extension).
- Suivi du respect de la réglementation environnementale.

Les questions de sécurité ou de qualité sont en général traitées par d'autres services. Toutefois, dans les entreprises de petite taille, le Géologue Environnement et Foncier (GEF) couvre la sécurité, l'environnement et le foncier.

Le responsable Environnement et Foncier existe dans tous les groupes exploitant des granulats ; c'est lui qui gère le service. En cimenterie, l'exploitant dispose en général d'un gisement permettant une longue durée d'exploitation et nécessitant une forte technicité pour la qualité. Dans le domaine des granulats, la consommation de territoire est plus importante et il faut réaliser de nombreux dossiers en matière de foncier et d'environnement.

MISSIONS

Nous distinguerons les deux grands domaines d'intervention :

Autorisation administrative d'ouverture de carrière

Au départ, les démarches comportent la collecte des données qui permettent de définir des cibles potentielles et un contrôle sommaire de qualité à partir d'un petit nombre d'échantillons. Ce processus aboutit à la sélection de la ou des meilleures cibles.

Vient ensuite la négociation foncière dont l'objectif est de parvenir à un accord avec le propriétaire des terrains, avec le minimum de contraintes dans l'incertitude où l'on se trouve du contenu de l'autorisation préfectorale. Cette négociation relève de la démarche commerciale.

Il faut ensuite environ un an pour procéder à une évaluation détaillée de la qualité et des réserves du gisement, ainsi que des contraintes d'exploitation. On aboutit ainsi au projet d'exploitation et à ses différentes phases. En parallèle, il convient de procéder à une évaluation détaillée des contraintes et des servitudes afin de voir si le projet peut aboutir au niveau administratif.

La phase qui suit est celle du dossier de demande d'autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Cette phase, qui dure de six mois à un an, est assurée soit par les propres services de l'entreprise, soit par un bureau d'études spécialisé. Le dossier est ensuite déposé en préfecture en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter et, durant la période d'instruction, il doit être défendu auprès de l'administration, des riverains, des associations, du commissaire enquêteur et des élus.

Suivi du respect de la réglementation environnementale

Il s'agit ici de vérifier la compatibilité de l'exploitation au fur et à mesure de son avancement sur le terrain, y compris en matière de réaménagement, par rapport aux spécifications de l'autorisation administrative donnée par l'arrêté préfectoral correspondant.

Géologue Environnement & Foncier

QUALITES

Comme tout géologue minier, le géologue en charge de l'environnement et du foncier doit bien évidemment posséder des connaissances étendues sur les métiers des ressources minérales. Il doit appliquer les bonnes pratiques en termes d'environnement et même en être prescripteur.

Il doit apprécier le contact humain, avoir des qualités de négociateur afin de préserver les intérêts de son entreprise, en respectant une démarche éthique et dans le respect de la réglementation.

OPPORTUNITES et CONTRAINTES

Cette fonction requiert une grande disponibilité, car les sollicitations sont nombreuses, à la fois en interne, mais également en raison du grand nombre de parties prenantes impliquées dans les procédures administratives et les questions environnementales.

Les fréquentes interactions avec des interlocuteurs d'horizons très divers constituent un réel sujet de motivation pour celui qui apprécie le contact humain et s'épanouit dans une démarche de négociation. Le contact avec d'autres métiers, et donc leur apprentissage, peut être un levier de promotion au sein de l'entreprise.

La réglementation tend à se complexifier et la mise en place d'un service Environnement et Foncier correspond à la réponse de l'exploitant à cette évolution. Ce type de fonction tend donc à se développer, ce qui est une opportunité pour les géologues en recherche d'un poste qui requiert une polyvalence certaine.

FORMATION

Quelques géologues employés dans ces métiers sont diplômés de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie de Nancy, mais la plupart ont suivi un cursus universitaire aboutissant à un master professionnel, c'est-à-dire un bac+5, base du recrutement. Il faut noter que de nombreux postes Environnement et Foncier sont tenus par des diplômés dans les sciences de l'environnement.

Les cursus de BTS, avec un profil de technicien géologue, ne sont en général pas représentés dans les postes de géologue environnement et foncier.